

à dépenser quelque argent, s'il le faut afin de poursuivre ces hommes pour vol devant les tribunaux, si les faits sont tels qu'on nous l'a dit. Mais aucune des lois relatives aux secours ne permet de demander à l'Etat de rembourser les gens qui ont passé des marchés imprudents. Les paroles prononcées depuis quelques minutes ne tendent pas non plus à le prouver. Il est évident qu'aucun de ces cultivateurs ne peut démontrer que les armateurs ne leur ont pas fourni les moyens de transporter le bétail. On a dit que le Gouvernement a fourni les stalles et les a placées sur les navires. Il a admis avoir fourni les stalles. Il est aussi admis que le bétail a été expédié par ces navires. Le Gouvernement n'a assumé aucune responsabilité à leur sujet. Les Lloyds, ou quelque autre firme, les ont assurés après avoir constaté que l'aménagement avait été fait en conformité des règlements du Board of Trade. Mais si ces gens ont de l'argent, ils sont responsables au point de vue civil et criminel. Le Gouvernement va faire une enquête à ces deux points de vue et s'il est possible d'obtenir le remboursement de l'argent volé par ces individus, il essaiera de l'obtenir. Il sera toujours temps pour le Gouvernement de songer à ce qu'il devra faire.

(Le crédit est adopté.)

Loi du droit électoral, pour frais estimatifs de la préparation et de l'impression des listes électorales de base, \$600,000.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je vois que le premier ministre se prépare à quitter la Chambre. Il ne sera peut-être pas de retour avant la fin de l'examen des crédits et j'aimerais à lui poser une question, s'il me le permet. Mon très honorable ami voudrait-il nous dire s'il a pris connaissance d'un discours prononcé hier à Londres, en Angleterre, à un dîner donné par le haut commissaire du Canada, l'honorable Howard Ferguson? On rapporte que sir Edward Peacock a prêché la formation d'un gouvernement national au Canada, en disant que c'est le seul dominion qui tire encore de l'arrière à ce point de vue et que les problèmes canadiens ne sauraient être résolus sans la collaboration des deux grands partis politiques et que, s'ils ne s'entendent pas, le progrès matériel du Canada en souffrira. Je me permets cette question pour deux raisons: En premier lieu, on a mentionné le nom de sir Edward Peacock pour le poste de gouverneur de la Banque du Canada et, deuxièmement, quand j'ai retiré l'autre soir ma motion de défiance envers le Gouvernement, pour ne pas retarder les travaux de la Chambre, je ne pensais pas en voir l'équivalent à un dîner donné à Lon-

dres à l'occasion de la fête de la Confédération, sous les auspices du haut commissaire du Canada.

Le très hon. M. BENNETT: Cette motion de défiance s'appliquerait aussi bien au gouvernement que mon très honorable ami pourrait être appelé à former. L'orateur préconisait la formation d'un gouvernement national. Sir Edward Peacock est un personnage distingué, mais il ne représente ni le très honorable député ni moi. Je ne connais rien de son discours. J'ai vu dans les journaux qu'il devait prendre la parole, mais j'attendais de lire le compte rendu de ses remarques dans les journaux de ce matin.

Pour ce qui est de l'autre question, je dois dire au très honorable député et à la population du pays que les affaires de sir Edward Peacock à Londres l'empêcheraient d'accepter le poste de gouverneur de la Banque du Canada, s'il lui était offert. Mais on ne l'a même pas pressenti à ce sujet, de sorte que je pense avoir répondu à toutes les questions du très honorable député.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le premier ministre approuve-t-il les conclusions de sir Edward Peacock?

Le très hon. M. BENNETT: Je pourrais peut-être poser la même question au très honorable député.

Le très hon. MACKENZIE KING: N'importe quel gouvernement serait meilleur que le présent.

Le très hon. M. BENNETT: Je suppose qu'en effet le très honorable député pense que n'importe quel gouvernement vaudrait mieux que le présent. Pour ma part, je n'en puis imaginer de plus mauvais que celui que mon très honorable ami pourrait former.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le très honorable premier ministre aura peut-être l'occasion de juger les effets d'un changement avant longtemps.

(Le crédit est adopté.)

Ministère du Commerce.—Service des renseignements commerciaux, y compris diverses dépenses relatives au commerce du Canada; somme additionnelle requise, \$50,000.

L'hon. M. MOTHERWELL: Cet après-midi, j'ai dit au premier ministre que je désire si fort la prorogation, que j'abandonne toute idée de discuter ce crédit du service des renseignements commerciaux. S'il veut bien m'accorder trois minutes pour relever deux ou trois corrections qu'il a voulu me faire, ce sera tout. Il m'a attribué trois erreurs; en premier lieu, il a dit que je me suis trompé en prétendant que l'embargo sur la Russie a été adopté en 1931. L'arrêté en